

L'ABEILLE

De la Nouvelle Orleans
Fondée le 1er Septembre 1827

VOL. 95

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 28 AVRIL 1921

No. 17

LA CONVENTION CONSTITUTIONNELLE

A BATON ROUGE

Appreciation et point de vue de M. James J. A. Fortier

Comme nous arrivons au point définitif de la convention, là où il faudra se déclarer nettement sur les questions qui sont en discussion depuis quelques temps, il devient de plus en plus difficile d'en parler sans causer peut-être quelques embarras à ceux qui les discutent.

D'une façon tout à fait générale, je puis dire que la convention est résolue à se mettre sérieusement à l'œuvre. Les discussions publiques sont arrivées à leur conclusion vers la fin de la semaine dernière, c'est-à-dire que dès le 18 de ce mois les délibérations seront strictement laissées aux députés de la convention. Depuis les six derniers jours il y a eu une concentration très marquée dans l'ordre des idées selon certaines lignes. Et sur bien des sujets les citoyens de la Louisiane devront être félicités, comme sur bien d'autres ils recevront les témoignages de sympathie. Il a été définitivement décidé qu'un système de taxation proposé par le comité ayant charge de ce sujet ne devra pas permettre l'augmentation des taxes, mais il a été aussi compris par ceux qui vociféraient pour la réduction des taxes, que ce ne sont pas les taxes de l'Etat qui sont lourdes, mais bien les taxes locales, ou paroissiales, ou taxes spéciales, instituées pour l'érection de levées, la construction des écoles, et des routes, les améliorations publiques en général. Il est au-dessus des pouvoirs du corps administratif de l'Etat de régler cette situation maintenant, parce que la majorité des taxes autres que celles de l'Etat ont été votées par le peuple pendant les quelques dernières années et les émissions de bons ont été vendues en accord avec ce vote, et demeureront au passif de l'Etat pendant vingt-cinq ans, et même en certains cas pendant quarante ans à venir.

Les membres de la Convention cependant comprennent qu'ils doivent limiter le montant au-dessus duquel l'enthousiasme actuel du public pour des améliorations ne doit pas aller, et qu'un plan bien défini doit être établi pour protéger le public contre lui-même. Aussi étrange que cela semble être, c'est une vérité fondamentale que le peuple doit se protéger contre lui-même par l'établissement de lois qu'en un moment plus sobre, il s'impose de façon à lui venir en aide au moment d'excitations ou besoin déraisonnable d'œuvres pour le bien public. Personne ne voudrait jeter à bas les écoles de notre Etat, ou mutiler les chemins publics que nous avons construits, ou empêcher le maintien et la construction de levées pour nous protéger contre les inondations, et cependant, il semblerait que l'on devrait s'arrêter quelque part et que ce moment est arrivé.

En ce qui concerne le comité des taxes, il semble définitivement être décidé que la législature ne doit pas avoir de nouvelles sources de revenus de peur de cette façon il y aurait une augmentation de taxes trop élevées pour un peuple déjà par trop surchargé. Cependant, il est malheureux que la con-

Mlle. YVONNE GOODRICH, QUI VIENT DE SE MARIER



Nous prenons plaisir à publier la photographie de Mlle Yvonne Goodrich, maintenant Mme Alexander Gifford. Nous publions ci-dessous un petit compte rendu de la cérémonie de mariage. Mme Gifford est une personne des plus gracieuses et charmantes, et l'Abeille lui envoie ses meilleurs souhaits. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait que Mme Gifford est la petite-fille du premier propriétaire de l'Abeille, M. Numa Dufour.

titution ne soit pas assez élastique pour donner à la législature une latitude suffisante, pour qu'avec discrétion elle puisse arriver à un système équitable de taxation. Mais, je suis bien certain que nous n'avons pas encore approché en Louisiane, au point où nous voudrions donner à la législature le pouvoir de taxer, parce que certainement le pouvoir de taxer veut dire le pouvoir de détruire.

Si la convention donne le pouvoir à la législature d'établir un impôt sur le revenu, ce qui nécessairement semble être tout à fait selon ses pouvoirs, il faudrait être véritablement un prophète pour prédire que le vote serait négatif, et cependant l'opinion à ce moment semble être opposée à l'idée de donner un tel pouvoir à la législature.

Le comité sur les routes a définitivement décidé d'établir le système "PAY AS YOU GO" contre celui de l'émission de bons, sur la théorie que beaucoup d'argent entre les mains d'une agence capable de le dépenser à un moment donné, lui fait être moins prudente dans le déboursement des fonds entre ses mains.

L'émission de bons demande qu'une grande somme d'argent soit placée à un point central à un moment donné, tandis que le système de "PAY AS YOU GO" permet à l'argent d'entrer par année en proportion des besoins de cet argent pour l'année.

Suite à la deuxième page

Exercices de fin d'année De l'Alliance Franco-Louisianaise

Ce sera le lundi, 2 mai, dans la salle de l'Union Française, à sept heures et demie du soir, que se rassembleront les élèves de l'Alliance Franco-Louisianaise pour la distribution de prix et de certificats. Grâce à la générosité du gouvernement Français et à l'amabilité de l'Athénée Louisianais, une centaine de beaux livres pourront être distribués aux élèves les plus zélés de vingt écoles publiques où se maintiennent des cours de français depuis l'année 1908. Des certificats seront remis à ceux qui auront terminés les cours en préparation à être reçus aux écoles supérieures de notre ville.

Le programme qui suit sera exécuté:

1. La Marseillaise—Chantée par les Elèves.
2. Discours—M. Charles Barret, Consul Général de France à la Nouvelle-Orléans.
3. "Chœur de Faust"—Les élèves de McDonogh No. 1.
4. Discours—M. J. M. Vergnolle, Président de l'Alliance Franco-Louisianaise.
5. Récitation et Comédie—Par les élèves de l'École Wm. O. Rogers; (a) "Les Enfants de la France," M. Fulbert Sabathier; (b) "La Récréation perdue," Mlles Yvonne du Quesnay, Carmen Vicknair, Claire Surgi, Germaine Cousin, Aline Raynaud.
6. Discours—l'Honorable Daniel J. Murphy, Président de la Commission des Ecoles Publiques de la Nouvelle-Orléans.
7. Chœur de "Roméo et Juliette"—Les élèves de l'École McDonogh No. 1.
8. Appel aux Français et Louisianais—Lionel C. Durel.
9. Distributions des Prix et des Certificats.
10. "The Star Spangled Banner"—Chanté par les élèves et par le public.

Comité de Réception—M. P. A. Chopin, Président; MM. H. Dabiezies, Henry J. Ledoux, Fernand Laudumiev, Chas. F. Claiborne, H. F. Bory, Paul Andry, Léon Bessera, Georges A. Michel, Albert Moréno, J. M. Sabathier, Adrien Rémond, Félix J. Puig, René Labadie, Octave Garsaud, Henri Pihé.

LUCID.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Vendredi, le 29 avril, il y aura à huit heures du soir une réunion chez Mlle Grace King, 1749 rue Colisée. M. Paul Villeré donnera une conférence qui aura pour titre: "Un Créole—Réflexions d'après guerre." Il y aura aussi de la musique.

ENTRE AU COUVENT

Mlle Catherine Bostick, fille de M et Mme H. Bostick, d'Amite, Lne., et nièce de M. le capitaine Bostick, rédacteur des finances du "Times-Picayune," est entrée jeudi dernier au couvent comme sœur de l'ordre des Pauvres Claires. Mlle Bostick était en robe de noce et était accompagnée par ses parents et quelques amis jusqu'à la porte du couvent. Après avoir fait ses adieux au monde elle rentra par la grande porte pour ne plus en sortir libre. Elle est devenue Sœur Marie Bonaventure.

CARNET SOCIAL

Le mariage de Mlle Yvonne Goodrich, fille de Mme Louise Dufour Goodrich, avec M. Alexander Gifford de Hattiesburg, Miss., fils de M. et Mme Ralph Waldo Gifford, de New York, a eu lieu le samedi, 9 avril. Parmi les témoins on remarquait MM. Elmore Dufour, Paul Capdevielle, Blanc Monroe, Amiral Singer, U. S. N., S. Locke Breaux, Monte Lemann, H. S. Webb, John Morrill, Benjamin Miller, Edward O. Wild et plusieurs autres personnes. La bénédiction nuptiale leur a été donnée à l'église par le Révérend Père Gavin, S. J. M. et Mme Gifford habiteront Hattiesburg.

AU SUJET DE LA GLACE

Avez-vous une réclamation à faire au sujet de la livraison ou du poids de votre glace? Si oui, téléphonez de suite à Mme I. H. DeBussy, au numéro Jackson 2351-W, et faites lui part de votre plainte. Mme DeBussy vient d'être nommée inspectrice des glaces par la Ligue des Ménagères; son travail consiste à s'occuper des plaintes faites par les ménagères en tout ce qui concerne les glaces. Mme DeBussy aura son bureau prochainement dans le bas de la ville, où elle sera à la portée de tous. C'est une très bonne idée, il était autrefois impossible de se plaindre à propos de la glace sans être mis à l'index par les garçons de livraisons.